



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016 Compte Rendu

(Convocation du 07/03/2016)

**Présents** : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, SEYCHELLES Véronique, TRUFFAUT Nadine, MM. ABDILLA Thierry, CARRE Jean-Claude, DURAND Eric, GADOU Eric, JULLIEN Bruno, MERLOZ Hervé, MERMET Romain,

**Excusés** : ANNEQUIN Didier, DURAND Marcel, PERICAS-MOYA Christian

**Pouvoirs** : DURAND Marcel à DURAND Eric

Romain MERMET est nommé secrétaire de séance.

---

La séance est ouverte à 18h30 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

### Présentation du budget

En présence de M. LEPARQUOIS, receveur municipal, Madame le Maire et Cécile CARLIER ont présenté au Conseil Municipal le budget primitif 2016, le compte administratif 2015 ainsi que le compte de gestion 2015.

### Points à délibérer

- **Approbation du compte administratif communal 2015 (Délibération n°2016/006)**

Madame CARLIER Cécile, adjointe aux finances, chargée de la préparation des documents budgétaires présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses	433 333, 29 €
Recettes	556 856, 12 €

Excédent de clôture : 123 522, 83 €

#### Investissement

Dépenses	203 277, 86 €
Recettes	222 605, 99 €

Excédent de clôture : 19 328, 13 €

Hors de la présence de Madame le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2015.

- **Approbation du compte de gestion 2015 (Délibération n°2016/007)**

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

▪ **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 (Délibération n°2016/008)**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame le maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015, conforme au compte de gestion, et dont les résultats se présentent comme suit :

**Budget de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2015	+ 123 522, 83 €
Résultat antérieur reporté	+ 22 750, 46 €
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>+ 146 273, 29 €</b>

**Budget d'Investissement :**

Solde d'exécution	+ 19 328, 13 €
Résultat antérieur reporté	- 107 446, 49 €
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>- 87 922, 72 €</b>

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Affectation en réserves R 1068  
en investissement**

**+116 233, 00 €**

**Report excédent de fonctionnement  
R 002**

**+ 30 040, 29 €**

▪ **Vote des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières 2016 (Délibération n°2016/009)**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition 2016 de la taxe d'habitation et des taxes foncières et demande à celui-ci sa décision pour l'année 2016.

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2016 par 10 voix favorables et 3 abstentions :

Taux de TAXE D'HABITATION 9.24 %

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI 16.57 %

Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI 67.08 %

▪ **Approbation du budget primitif de fonctionnement et d'investissement 2016 (Délibération n°2016/010)**

Après lecture des propositions du budget primitif 2016, le Conseil Municipal par 11 voix favorables et 2 abstentions :

☞ **ADOPTE** le budget primitif 2016 comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 563 451, 00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 329 704, 00 €

☞ **DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

▪ **DIA : Opac 38/ M. et Mme BIRLI**

Mme le maire informe le conseil municipal que l'OPAC 38 a trouvé acquéreur pour une des maisons du Lotissement Les Léchères et souhaite savoir s'il veut préempter cette vente.

Après réflexion, le conseil municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20 h 00

Prochaine réunion : A définir.